

Point de presse du 20 avril 1994 : déclarations du porte-parole

Min. des Affaires étrangères

Quai d'Orsay, 20 avril 1994

Le porte-parole s'est exprimé sur les sujets suivants au cours du point de presse de ce jour :

Rwanda – MINUAR – recherche d'une solution au conflit

”Sur le Rwanda, je souhaitais vous dire ceci : la France est consternée par la poursuite des combats et des violences au Rwanda.

Elle condamne fermement les massacres de populations civiles et les exactions qui provoquent le départ de très nombreux réfugiés et personnes déplacées.

Alors que la Belgique a procédé au retrait de son contingent de la force des Nations Unies, la France rend hommage à la MINUAR, et aux éléments belges en particulier, pour le travail accompli. Elle tient également à relever l'excellente coopération qui s'est établie entre la France et la Belgique pour assurer le départ des expatriés du Rwanda.

La Communauté internationale a déployé de grands efforts pour inciter les parties à mettre en œuvre les accords de paix d'Arusha. Bien que les violences se poursuivent, elle doit continuer à se mobiliser en s'appuyant sur les pays de la région pour revenir à la logique des accords d'Arusha, c'est-à-dire au compromis politique entre l'ensemble des parties.

Dans cet esprit, la France appuie l'initiative de la Tanzanie, visant à une rencontre entre les parties dans les prochains jours à Arusha même.

La France salue également les efforts poursuivis par les Nations Unies au contact des belligérants pour obtenir un cessez-le-feu. L'ONU doit persévérer, même si la tâche est extrêmement difficile.

Il nous semble en outre important que quelles que soient les décisions du Conseil de Sécurité sur l'avenir de la MINUAR, celle-ci reste en mesure d'apporter rapidement sur place un appui à une reprise

éventuelle d'un processus de règlement.

Les autorités françaises sont en contact étroit avec les organisations humanitaires, afin que toute l'aide possible soit mobilisée pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées”.

”Je vous rappelle à cet égard que le Ministère délégué à l'Action Humanitaire et aux Droits de l'Homme a publié un communiqué, dont le texte est à votre disposition, à propos d'un effort humanitaire que nous avons mis en œuvre pour aider les réfugiés”.